



Liège: feu vert pour l'extension de l'hôtel Neuvicé

La Dernière Heure - 28 jui. 2020

Le collège communal a donné un avis favorable.

Sur proposition de l'échevine liégeoise de l'Urbanisme Christine Defraigne (MR), le collège communal a donné un avis favorable au dossier d'extension de l'hôtel Neuvicé. Cette décision découle de la clôture de l'enquête publique et de l'étude par les services ad hoc, le dossier devant dès lors transféré au fonctionnaire délégué pour avis. Situé à quelques pas de l'hôtel de Ville et de la place du Marché, l'hôtel Neuvicé est composé de trois bâtiments datant du 18^e siècle articulés autour d'une cour intérieure. Lesquels abritaient autrefois la résidence et l'atelier du libraire-imprimeur Bassompierre, connu par Voltaire, Diderot et Marmontel pour sa production de contrefaçons. Ce lieu chargé d'histoire et de charme s'étendra dans les immeubles situés aux numéros 44, 46 et 48 en Neuvicé et 5, 7 et 9 rue Sainte-Catherine. L'extension de l'hôtel prévoit une rénovation complète des bâtiments qui ont été laissés à l'abandon et qui sont totalement délabrés. 16 chambres et 6 suites supplémentaires. En plus des 12 chambres actuelles, d'une chambre familiale et d'une autre dédiée aux PMR, les usagers pourront bientôt bénéficier de 16 chambres. Mais aussi de 6 suites, d'un accueil, d'une salle de petit-déjeuner, d'un espace bar, d'un espace wellness, d'une salle de réunion et de locaux techniques et de services. Pour rappel, ce lieu a été ouvert en juin 2012 dans un quartier du centre historique qui débutait alors sa requalification. Le projet entend d'ailleurs s'inscrire dans cette dernière, répondant selon le collège à une série d'objectifs tels que: · rendre le quartier à nouveau attrayant pour les habitants et les visiteurs; · requalifier le cadre de vie (espaces publics/façades); · développer de nouveaux logements qualitatifs, de profils variés; · dynamiser un circuit touristique-commercial. L'atout particulier du projet est son caractère "petit hôtel de charme", en complément des développements hôteliers portés par les grandes chaînes. La présence d'un espace bar aménagé dans les sous-sols d'un des bâtiments et qui sera accessible au public, permettra également à l'hôtel de s'ouvrir sur l'extérieur.